

2012-UNAT-206, Liverakos

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat considérait l'appel de l'appelant. Unat a noté que, contrairement à l'affirmation de l'appelant, UNDT n'était pas tenu de déterminer si la fermeture du centre était une conséquence de la mauvaise gestion ou de tout autre facteur, car l'objectif principal n'était pas de se débarrasser de l'appelant. Unat a constaté que UNDT ne manquait pas d'exercer sa juridiction en ne déterminant pas si la fermeture du centre était le résultat d'une mauvaise gestion et d'irrégularités sérieuses. Unat a également constaté que l'appelant n'avait pas soumis une preuve suffisamment claire et convaincante que le désir de riposter contre lui était un facteur clé dans la décision de ne pas renouveler sa nomination. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination, qui avait expiré. UNDT a constaté que la raison donnée par l'administration pour le non-renouvellement de la nomination du demandeur, la fermeture imminente du centre, a été confirmée par des documents et n'a pas été de représailles, contrairement aux affirmations du demandeur. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Les nominations à durée déterminée, y compris les nominations temporaires, ne portent pas avec elles les attentes de renouvellement. Le Secrétaire général a le pouvoir discrétionnaire de ne pas renouveler de nomination, tant qu'il y a des motifs juridiques pour leur décision.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Liverakos

Entité

DAES

Numéros d'Affaires

2011-210

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2013

President Judge

Juge Courtial

Language of Judgment

Français

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Engagement temporaire

Non-renouvellement

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 204.3

Jugements Connexes

UNDT/2011/039